Maître d'ouvrage
Ville de Libourne
42, place Abel Surchamps - 33 505 Libourne
Tél. : 05 57 55 33 33

Assistant Maître d'Ouvrage
VITAM Ingénierie
173, rue du Collège - 82170 Grisolles
Tél. : 05 63 02 77 41

VILLE DE LIBOURNE

Création de l'école maternelle du centre sur le site Jean Jaurès

PROGRAMME GÉNÉRAL

Référence	Emetteur		Observations
9611-1 PTD-PG	VITAM	16/02/12	

SOMMAIRE

Introduction 4

Présentation du projet 6

Interlocuteurs 6

Maître d'ouvrage
Programmiste
Comité de pilotage
Interlocuteurs institutionnels

Grandes lignes du projet 6

Genèse
Objectifs
Phasage
Site d'accueil

Vision prospective 7

Analyse du site 8

Situation et composition 8

Dessertes 8

Réseaux 9

Données physiques 9

Risques naturels, sanitaires et technologiques 9

Règlementation urbaine 9

POS
Servitudes

Présentation des bâtiments 10

Qualité des bâtiments 10

Composition
État structurel et sanitaire
Qualité des espaces
Accessibilité handicapée

Qualité des espaces extérieurs 12

Bilan des surfaces 13

Espaces bâtis
Espaces extérieurs

Plans 14

Activités et fonctions 15

Acteurs 15

Enfants
Personnel
Parents
Intervenants extérieurs
Effectifs

Activités et espaces 15
Scolaires
Restauration
Périscolaires
Extérieurs
Ouverture de l'établissement 16
Bilan des surfaces 17
Espaces bâtis
Espaces extérieurs
Organisation fonctionnelle 18
Schéma
Prise en compte de l'existant
Point spécifique des sanitaires
Point spécifique des circulations
Contraintes/exigences techniques 20
Cadre législatif, réglementaire et technique 20
Réponse aux désordres techniques 20
Exigences de qualité architecturale 20
Accessibilité à l'école 21
Abords
Circulations horizontales et verticales
Signalisation
Accessibilité aux personnes handicapées
Ambiance intérieure 21
Performance thermique
Performance acoustique
Qualité de l'éclairage
Équipement des espaces 21
Alimentations et fluides
Mobilier intégré
Équipements techniques
Protection des personnes et des biens 22
Protection contre les risques incendie
Sécurité sanitaire
Prévention des accidents corporels
Sûreté
Exigences en terme d'exploitation-maintenance 23
Consommations
Nettoyage-gardiennage-sécurité
Déchets
Entretien-maintenance
Contraintes/exigences opérationnelles 25
Délais de l'opération 25
Enveloppe financière 25

Introduction

La Ville de Libourne, dans le cadre de ses missions, a commandé à VITAM Ingénierie la réalisation de l'étude de programmation relative à la réhabilitation du groupe scolaire du Centre.

Le premier document « préprogramme » comprenait la présentation générale du projet, une étude des sites et des besoins et proposait plusieurs scénarios.
À l'issue de cette phase pré-opérationnelle, le comité de pilotage a décidé de réaliser l'opération en deux temps : école maternelle puis école élémentaire.

Le présent programme porte uniquement sur l'école maternelle du centre, il a été élaboré à l'attention de la maitrise d'œuvre.

Le programme général est structuré en six parties :

- la présentation du projet
- l'analyse du site
- la présentation du bâtiment existant
- les fonctions et activités, explicitant les caractéristiques majeures des activités accueillies et leur besoin en terme de surfaces et organisation fonctionnelle
- les contraintes et exigences techniques,
- les contraintes et exigences opérationnelles.

Les « Fiches par espaces » présentent pour chaque espace les performances architecturales et techniques attendues.

Présentation du projet

Interlocuteurs

Maître d'ouvrage

La Ville de Libourne est le maître d'ouvrage de l'opération.
Responsable du projet :
Mme Peyront
Ville de Libourne
42, place Abel Surchamps
33 505 Libourne

Programmiste

VITAM Ingénierie
173, rue du collège
82 170 Grisolles

Comité de pilotage

Un comité de pilotage a été mis en place pour cette opération. Sa fonction est de cadrer les études de programmation puis conceptionet d'arbitrer les choix nécessaires à l'avancement du projet. Il est présenté ci-dessous :

- Mme Hardy, adjointe au maire - conseillère générale
- Mme Chêne, conseillère municipale déléguée à l'éducation,
- M. Laroche, directeur général,
- Mme Peyront, DGAS éducation animation sport,
- M. Gaillard, responsable pôle éducation,
- Mme Andreu-Veyry, rédacteur au service éducation,
- M. Bardyn, directeur des services techniques,
- M. Satger, responsable service patrimoine bâti,
- M. Martinez, responsable service achat-marché.

Interlocuteurs institutionnels

L'interlocuteur institutionnel privilégié sur ce projet est naturellement la ville de Libourne.

Toutefois, l'éducation nationale est partie prenante dans cette opération.
Le ministère élabore et met en œuvre la politique relative aux écoles. Ses orientations ont été prises en compte dans la mesure où elles ont des impacts sur l'architecture du groupe scolaire.
L'inspecteur de l'éducation nationale pour le secteur de Libourne a été convié à la réflexion programmatique.

Grandes lignes du projet

Genèse

La Ville de Libourne est garante du bon fonctionnement des établissements scolaires du premier cycle (maternelle et élémentaire). Or les écoles du centre ne donnent plus satisfaction : bâtiments vieillissants, espaces manquants, accessibilité handicapée non conforme...
Il a donc été décidé d'étudier leur réhabilitation et/ou leur transfert.
Il s'agit de 6 classes de maternelle et de 11 classes d'élémentaire.
Il est à noter que bien que répartis entre deux sites, les 11 d'élémentaire forment un unique établissement, elles partagent donc le même corps enseignant, la même direction.

Existant

Aujourd'hui l'élémentaire est réparti sur deux sites : Jean Jaurès et Jean-Jacques Rousseau, tandis que la maternelle est située sur le site de Jean-Jacques Rousseau.

À l'issue de l'étude de faisabilité, le scénario qui consistait à réhabiliter le site Jean Jaures en vue d'accueillir l'école maternelle et à réhabiliter le site Jean-Jacques Rousseau en vue d'accueillir l'école élémentaire a été retenu.

Projet d'ensemble

Sur la base du scénario retenu, il a été décidé de réaliser dans un premier temps, l'école maternelle du centre à Jean-Jaurès et dans un deuxième temps l'école élémentaire à Jean-Jacques Rousseau.

Le présent programme ne porte que sur la première partie, l'école maternelle.

Objectifs

Au cours de l'étude, la maîtrise d'ouvrage a fait part de ses objectifs à terme :

- avoir 6 classes de maternelle et 11 classes d'élémentaire (dont 1 CLIS) situées en centre-ville,
- offrir des lieux répondant aux exigences d'aujourd'hui avec l'intégration de l'informatique, d'atelier d'arts plastiques...,
- mettre les bâtiments en conformité avec les normes en vigueur,
- respecter des contraintes opérationnelles fortes (enveloppe budgétaire serrée, travaux sur des délais courts).

Phasage

L'opération sera réalisée en une seule tranche.
Une solution de relogement dans des bâtiments préfabriqués provisoires est envisagée.

Comme évoqué précédemment, cette opération sera suivie de la réalisation de l'école élémentaire à Jean-Jacques Rousseau (hors projet).

Site d'accueil

Le site retenu pour réaliser le projet est l'actuelle école élémentaire, située rue Jean Jaurès qui accueille 7 classes, un service de restauration en self et les activités de garderie.

Vision prospective

Le projet tel qu'il est défini ci-après correspond aux attentes à terme de la Ville. Il n'est pas prévu d'extension. Si la population de Libourne augmente, de nouvelles écoles sont construites sur d'autres terrains.

Analyse du site

Situation et composition

Le site « Jean Jaurès » est positionné en cœur de ville, dans la bastide historique de Libourne.
Il se situe au croisement des rues Jean Jaurès, Étienne Sabatié et Jean-Jacques Rousseau.

Vue aérienne

Il est composé de la parcelle cadastrale CN 140 d'une superficie de 1988 m².

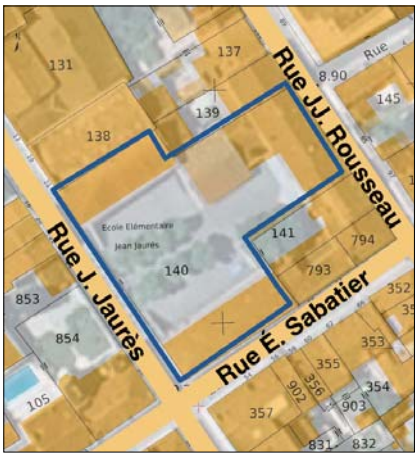

Extraits cadastraux

Une partie des bâtiments implantés sur la parcelle est indisponible pour le projet. Après leur déduction, la surface foncière allouée à l'opération est de 1 886 m².

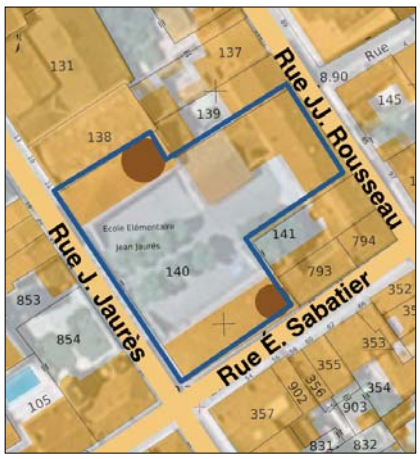

Locaux hors projet

Un gymnase est accolé au site, avec un accès direct. Sa proximité est très appréciée.

Dessertes

Le site a deux accès principaux représentés ci-dessous :

- 1) entrée principale - Elle est matérialisée par un large portail réservé aux piétons et aux cycles. Ponctuellement, des véhicules de maintenance peuvent l'emprunter.
- 2) accès technique - Il s'agit d'une porte un vantail donnant directement sur la rue. Il sert quotidiennement pour les livraisons et occasionnellement pour l'entretien de la chaufferie.

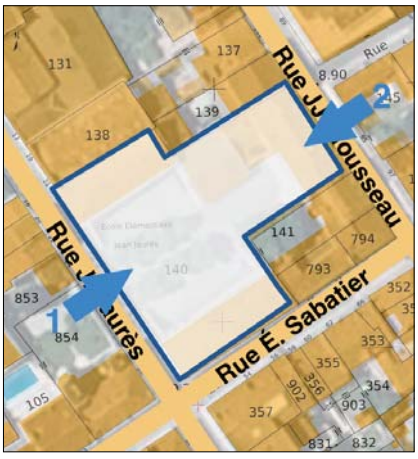

Accès au site

Une zone d'arrêt livraison est matérialisée rue JJ Rousseau.

Réseaux

Le site est desservi et alimenté par les réseaux secs (éclairage public, électricité, gaz) et humides (eau potable, assainissement, eaux pluviales).

Données physiques

Les données physiques du terrain ne sont pas connues à ce jour. Des études géotechniques seront menées si une extension ou reprise en sous-œuvre est réalisée.

Les données du BRGM nous indiquent d'ores et déjà que Libourne se situe en zone d'aléas faible face au risque de retrait-gonflement des argiles.

Risques naturels, sanitaires et technologiques

Il n'y a pas de risques naturels, sanitaires ou technologiques recensés pour le site (hors zone PPRI, pas de PPRT sur la commune...).

Règlementation urbaine

POS

La règlementation urbaine de la Ville de Libourne est régie par un Plan d'Occupation des Sols.
Le POS en vigueur est celui approuvé le 14 septembre 2006.
« Jean Jaurès » est situé en zone UAb du plan : zone urbaine du centre ville - bastide historique.
Les prescriptions suivantes sont à prendre en compte :

- UA7 - implantation des constructions par rapport aux limites séparatives : les constructions doivent avoir une profondeur maximale de 15 mètres depuis la voie d'accès. Une dérogation au respect des 15 mètres peut être octroyée pour « les bâtiments devant répondre à des critères particuliers de fonctionnalité (équipements de santé, culturels, sportifs, scolaires, par exemple) »,
- UA9 - Coefficient d'Emprise au Sol autorisé : 100 % sur les 15 premiers mètres puis 60 % sur le reste de la parcelle,
- UA10 - hauteur des constructions : Elle doit être conforme aux autres bâtiments de la rue. Les faîtages sont parallèles à la façade sur rue,
- UA12 - stationnements : 1 place par classe est à créer. Selon la nature des travaux à mener sur l'existant, cette clause ne sera pas applicable. Dans tous les cas, des dérogations sont possibles.

Nota : La Ville commence l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Servitudes

Le site est soumis au respect de deux servitudes. Il est d'une part en périmètre protégé des monuments historiques et ainsi soumis à l'avis de l'Architectes des Bâtiments de France.

D'autre part, il est en zone de protection de patrimoine archéologique. Dans le cadre d'une extension, la DRAC sera donc consultée et des fouilles peuvent être engagées.

Présentation des bâtiments

Sur la base des documents collectés ainsi que des visites du site, un état du bâti est présenté ci-dessous.

Il ne remplace pas le travail de vérification et contrôle de la maîtrise d'œuvre lors de la visite du site puis en phase conception.

Qualité des bâtiments

Composition

Le site Jean Jaurès accueille 3 corps de bâtiments tels que représentés ci-dessous.

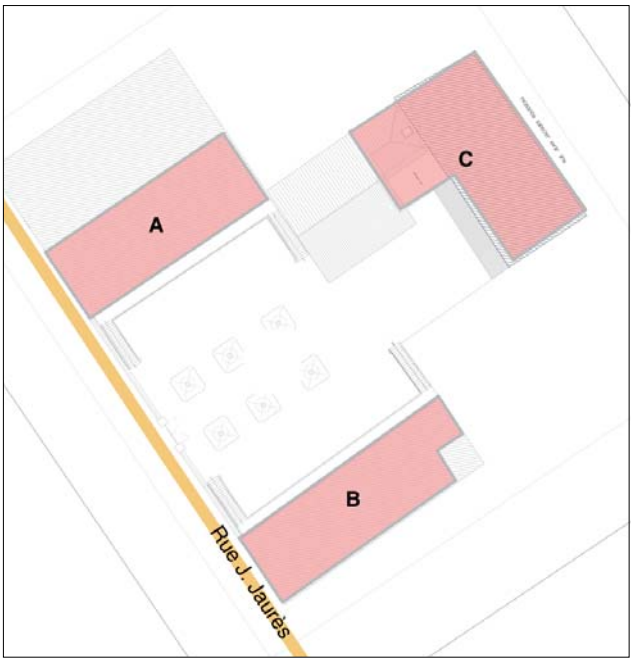

Plan-masse

Les bâtiments A et B sont construits sur deux niveaux.

Le bâtiment C possède un petit sous-sol dans lequel est installée la chaufferie, deux niveaux exploitables et des combles (hauteur maximale sous poutre = 1,80 m).

Les constructions ont une architecture classique libournaise et sont de formes géométriques simples.

Façade du bâtiment A

État structurel et sanitaire

Clos et couvert

De structure maçonnée, les bâtiments ont leur façade en pierres apparentes. D'anciennes fissures ont été reprises et la structure ne semble souffrir d'aucun désordre (pour les parties réhabilitées).

Dans le bâtiment C, les planchers bois seront à contrôler et, si besoin, à déposer et remplacer

Les toitures sont à doubles pentes. Elles sont réalisées en charpente bois et couvertes de tuiles. Une partie du réfectoire a une toiture-terrasse.

État sanitaire et réglementaire

Les derniers rapports et diagnostics du site confirment son bon état :

- rapport de vérification des installations électriques rédigé par Qualiconsult en juin 2006,
- Diagnostic Technique Amiante réalisé par l'IEEB en avril 2004 (absence d'amiante),
- rapport de la commission de sécurité de janvier 2009.

Des remarques ont toutefois été émises, elles seront prises en compte pour le projet.

Les diagnostics sont joints au Dossier de Consultation des Concepteurs.

Qualité des espaces

Les bâtiments A et B ont été rehaussés en 1960 puis rénovés entre 1999 et 2002 (menuiseries, couverture, revêtements...). Ils sont bien entretenus.

Classe

Combles

De manière générale, le site et les bâtiments sont agréables et confortables. Ils bénéficient de matériaux robustes et faciles d'entretien (carrelage, escalier béton...) qui pérennisent les installations.

Certains inconforts sont tout de même à noter :

- isolation thermique défaillante au R+1 des bâtiments A et B, engendrant de fortes chaleurs « l'été ».
- manque de luminosité dans le réfectoire (RDC du bâtiment C)

Sanitaires

Concernant le bâtiment C, la partie nord du R+1 est désaffecté. Il s'agit d'un ancien logement de fonction qui n'a pas bénéficié des dernières rénovations du site. Les combles sont inexploités.

Ancien logement

Accessibilité handicapée

Le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP) d'Aquitaine a établi un document de travail sur les écoles du centre de Libourne. Il éclaire sur les non conformités des sites face à l'accessibilité des personnes handicapées.

Il a notamment été relevé les points suivants :

- accès aux étages uniquement par escaliers,
- marches non signalées,
- ressaut devant les portes d'entrée
- ...

La mise en conformité fait partie du projet.

Accès étage

Accès aux espaces

Qualité des espaces extérieurs

Les espaces extérieurs sont composés exclusivement d'une cour et d'un préau.
Ils sont très minéralisés (enrobé et béton), seuls 6 arbres contribuent à végétaliser les lieux.

Cour

Préau

Les espaces de jeux extérieurs sont très appréciés des usagers, avec toutefois un défaut au niveau du sol du préau très glissant.

Le site est dépourvu de place de stationnement aussi bien pour les voitures que pour les cycles.

Bilan des surfaces

Espaces bâtis

	Pièces	Surface	Surface/ niveau
RDC	Bureau directrice	8	
	Salle de réunion	17	
	Local rangement	9	
	Local rangement	3	
	Périscolaire	60	
	Salle de classe 1	69	
	Salle de classe 2	58	
	Salle de classe 3	57	
	Salle de classe 4	58	
	Réfectoire	173	
	Sanitaires filles/garçons	22	
	Office, vest., ling., rgt	38	
	Total RDC		572
R+1	Salle de classe 5	58	
	Salle de classe 6	58	
	Salle de classe 7	56	
	Atelier	57	
	Salle informatique	61	
	Bibliothèque + atelier	71	
	Salle de réunion, etc	62	
	RASED	52	
	Logement désaffecté	102	
	Total R+1		577
	Total bâtiment école		**1 149**
	Total SHON (ratio = 1,3)		**1 507**

Espaces extérieurs

Espaces	Surfaces
préau	140
cour	1 025
coursives	75
Total	**1 240**

Plans

Voici les plans des deux étages courants.
Ils sont joints au Dossier de Consultations des Concepteurs.

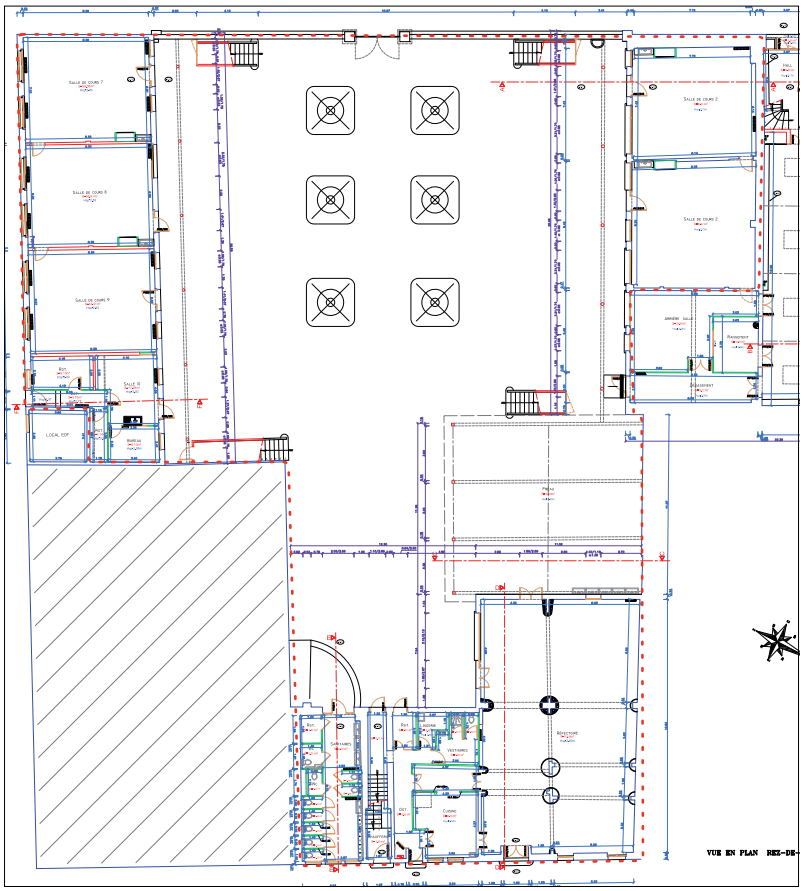

Plan du RdC et périmètre de l'école

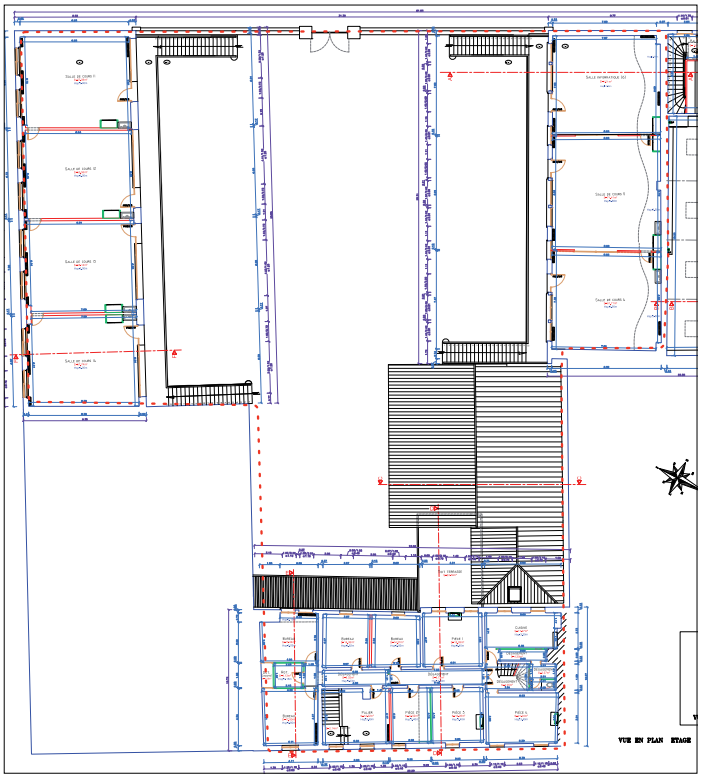

Plan étage

Activités et fonctions

Le chapitre « étude des besoins » se compose de quatre parties : les acteurs, les activités et espaces, le bilan des surfaces et l'organisation fonctionnelle.

Acteurs

Enfants

L'école maternelle accueille les enfants du centre-ville de 3 à 6 ans. Ils sont répartis en 6 classes : 2 de chaque niveau (Petite Section, Moyenne Section, Grande Section).

Personnel

Le personnel dépend soit :

- de l'éducation nationale (enseignants, secrétaire de direction, maître du RASED),
- de la Ville de Libourne (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles, Agents Techniques et agents périscolaires)

Parents

Les parents sont acteurs dans l'école maternelle puisqu'ils accompagnent leurs enfants jusqu'à la classe.
Ils sont de plus représentés dans les associations de « parents d'élèves ».

Intervenants extérieurs

En dehors du personnel déjà présenté, des professionnels interviennent ponctuellement sur l'établissement.
Il s'agit du psychologue, du médecin scolaire, et des animateurs des ateliers périscolaires.

Par ailleurs, l'entretien et la maintenance des installations sont effectués soit par le personnel technique de la ville soit par des prestataires extérieurs.

Effectifs

Les effectifs ci-dessous sont ceux qui dimensionnent le projet (effectifs max).

Effectifs enfants

	Nbre de classe	Nombre d'enfants max/ classe	Total enfants max.
Maternelle	6	32	192

La garderie accueille aujourd'hui jusqu'à 32 enfants mais va voir sa fréquentation augmentée avec de nouveaux locaux.

Effectifs personnels

	Éducation Nationale	Municipal	Total
Maternelle	7	8	15
Périscolaire mater		3	3
Total	7	11	18

L'équipe enseignante est composée d'1 directeur enseignant, de 5 enseignants à temps plein et d'1 enseignant supplémentaire 2 jours par semaine (décharge du directeur).

2 Agents Techniques (AT) sont affectés à l'école maternelle et 6 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).
Le matin, l'un des agents est en charge de la préparation des repas (cf. paragraphe « restauration ») pendant que l'autre s'occupe de l'entretien des locaux.
Les ATSEM assurent, en plus de leur activité d'assistante en classe, le ménage de leur salle et l'assistance au repas des enfants dont elles ont la responsabilité.

Activités et espaces

Scolaires

L'apprentissage est la principale activité de l'école maternelle. Il a lieu 4 jours par semaine de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h.
Au-delà de l'initiation aux mathématiques, à l'écriture et à la lecture, d'autres disciplines sont enseignées sur le temps scolaire : la musique, les arts plastiques, le sport, …

Les espaces associés à cette activité sont des salles de classe, des locaux administratifs (bureau de direction, salle des enseignants...) et des locaux annexes (bibliothèque, salle de motricité...)

Il est à noter que les dortoirs maternels sont dimensionnés pour permettre à l'ensemble des petites sections de faire la sieste.

N.B. : à l'entrée de chaque classe, doit se trouver un espace **vestiaires** pour les enfants. Cet espace ne peut être compris dans les classes (de 60 m^2), il doit être situé à proximité immédiate.
Habituellement, il se trouve dans les circulations, or nos bâtiments n'en disposent pas.
Si pour l'une des salles en rez-de-chaussée cet espace ne peut être créé, alors une solution de type mobilier extérieur pourrait être proposée par les concepteurs.

Restauration

Entre 11 h 30 et 14 h, les enfants peuvent se restaurer sur place.
Les repas sont livrés chaque matin en liaison froide dans des barquettes jetables (un passage à l'inox est envisagé), puis sont réchauffés par les agents techniques municipaux.
Les AT les réceptionnent et les entreposent dans des armoires froides.
Au niveau de la restauration, le travail des agents consiste en :

- la réception et le contrôle des livraisons en liaison froide,
- la préparation des entrées et des desserts : mise en place, découpe de fruits...
- la remise en température des plats.

Depuis 2004, la société Avenance assure le service de restauration collective de l'ensemble des bâtiments communaux de Libourne.
Elle élabore les menus, prépare et livre les repas et conseille la maîtrise d'ouvrage lors de travaux sur les offices.

Les espaces de restauration comprennent l'office de préparation/remise en température, les locaux associés (plonge, livraison, déchets...) et la salle à manger.

En terme de dimensionnement, la Ville souhaite que l'ensemble des enfants puisse manger sur place (sur deux services) ainsi que 16 adultes.
Les enfants de maternelle, aidés par leur ATSEM, sont servis à table.

Périscolaires

Une garderie est mise en place le matin de 7 h 30 à 9 h et le soir de 17 h à 18 h 30. Elle propose aux enfants des activités ludiques en dehors des heures scolaires : jeux, lecture de contes, gym ...

En dehors de la garderie, réservée à l'accueil périscolaire, des espaces scolaires pourront être utilisés (salle de motricité, BCD, cour et préau...).

Extérieurs

Les espaces extérieurs sont un point important du projet. Ils contribuent au confort des usagers.
Ils consistent en des espaces de jeux (cour de récréation et préau) et des locaux annexes (rangement, déchets...).

Les espaces extérieurs comprendront :

- 1 cour de récréation permettant à l'ensemble des effectifs de sortir en même temps et comportant une zone ombragée, ainsi qu'un auvent à l'entrée,
- 1 préau en lien direct avec la cour,
- 1 local rangement jeux extérieurs,
- 1 local vélo,
- 1 local déchets (tri sélectif).

N.B. : à l'entrée de l'établissement, au niveau du portail, il est souhaité la **création d'un auvent**.
Ce dernier marquera l'entrée de l'établissement, offrira un espace abrité pour l'accueil et idéalement se prolongera jusqu'aux salles de classe.

Ce auvent pourrait se prolonger hors périmètre école pour permettre aux parents d'attendre en étant abrités.

Ouverture de l'établissement

L'école maternelle du centre sera ouverte pendant les périodes scolaires uniquement, quatre jours par semaine.

Toutefois, pendant le **festival Fest'arts** au mois d'août, certains locaux (notamment la garderie) peuvent être utilisés par les artistes.
À cette fin, des linéaires de rangement fermé sont prévus dans les fiches espaces notamment.

Bilan des surfaces

Espaces bâtis

Espaces	SU	Q	ST
Espace scolaire			**972**
Salle de classes	58	6	348
Vestiaires	pm	6	
Dortoirs petites sections	38	2	76
Salle de motricité	110	1	110
Bibliothèque	40	1	40
Entrée-accueil	8	1	8
Bureau de direction	17	1	17
Salle des enseignants	25	1	25
Salle RASED	36	1	36
Bureau RASED	12	1	12
Salle des agents	15	1	15
Buanderie	2	1	2
Lingerie	7	1	7
Sanitaires enfants	50	1	50
Sanitaires adultes	10	2	20
Local rangement	5	2	10
Local entretien principal	9	1	9
Local entretien secondaire	3	1	3
Local technique	pm		
Espace restauration			
Réfectoire enfants	115	1	115
Réfectoire adultes	20	1	20
Livraison/déconditionnement	5	1	5
Office	20	1	20
Plonge	10	1	10
Vestiaires	9	1	9
Local déchets	5	1	5
Espace périscolaire maternelle			**60**
Salle garderie	60	1	60
Total SU			**1032**

Espaces extérieurs

Espaces	SU	Q	ST
Espace maternelle			**950**
Cour (y cpis préau)	900	1	900
Rangement jeux extérieurs	15	1	15
Local vélo	20	1	20
Local déchets école	15	1	15

Schéma

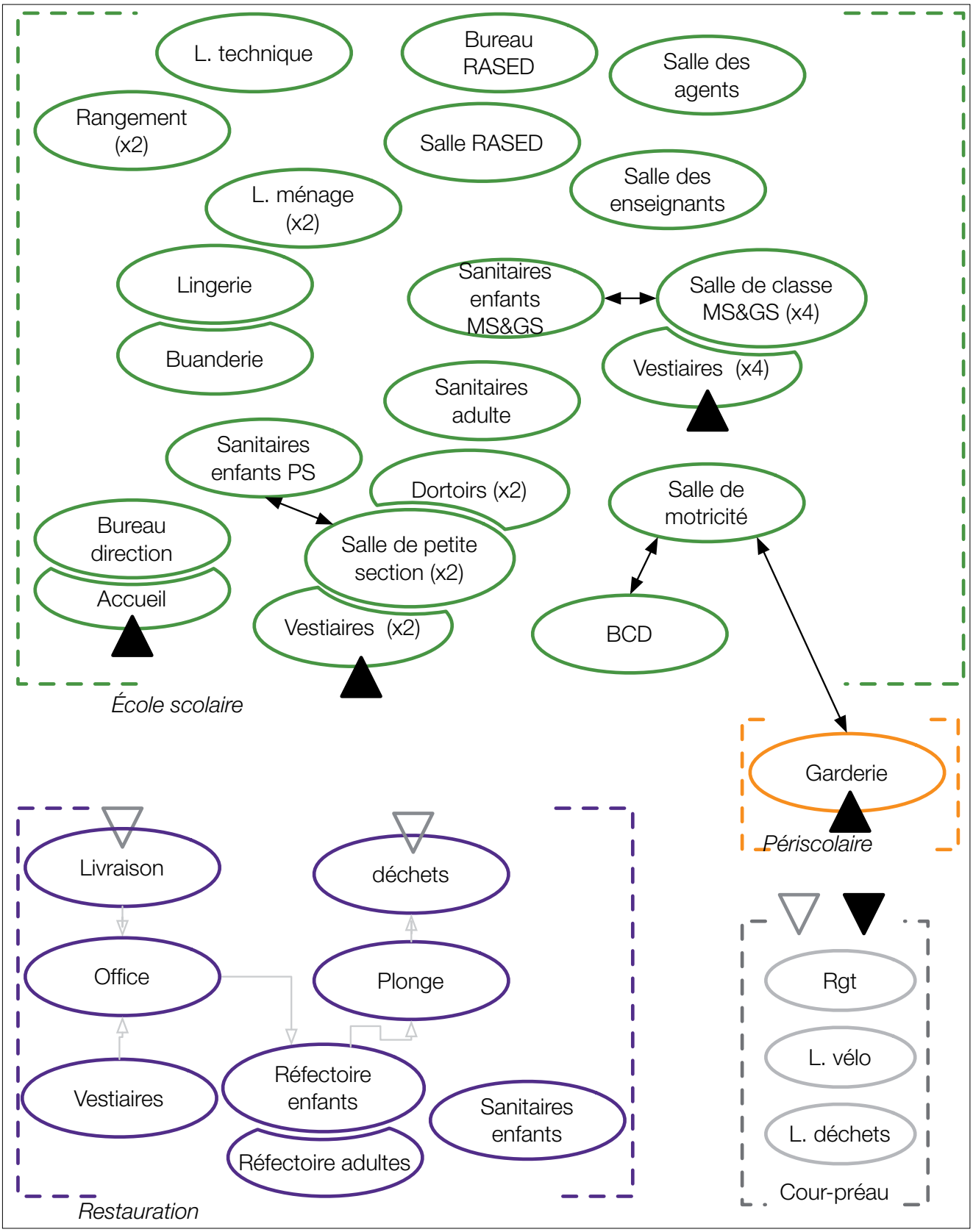
L. technique
Bureau RASED
Salle des agents
Rangement (x2)
Salle RASED
Salle des enseignants
L. ménage (x2)
Lingerie
Buanderie
Sanitaires enfants MS&GS
Salle de classe MS&GS (x4)
Vestiaires (x4)
Sanitaires adulte
Sanitaires enfants PS
Dortoirs (x2)
Salle de motricité
Bureau direction
Accueil
Salle de petite section (x2)
Vestiaires (x2)
BCD
École scolaire
Garderie
Périscolaire
Livraison
déchets
Office
Plonge
Vestiaires
Réfectoire enfants
Sanitaires enfants
Réfectoire adultes
Restauration
Rgt
L. vélo
L. déchets
Cour-préau
Espaces
Contiguïté des espaces requise
Liaisons visuelles
Liaisons enfants
Liaisons techniques
Accès extérieurs publics
Accès extérieurs techniques

Prise en compte de l'existant

Le schéma fonctionnel tient compte des contraintes des bâtiments existants.
C'est ainsi que les entrées sont multipliées et non regroupées comme cela serait le cas dans un projet neuf.
Il est essentiel de répondre à l'organisation demandée afin de garantir un fonctionnement correct de l'école.

Point spécifique des sanitaires

Dans le schéma fonctionnel précédent, plusieurs blocs sanitaires enfants sont représentés.

Idéalement, il faudra trouver dans chaque bâtiment et à chaque étage, où peuvent se trouver des enfants,un bloc sanitaire.

De façon obligatoire, il faut un bloc sanitaires entre les deux classes de petites sections et un bloc sanitaires accessible directement depuis la cour.

Point spécifique des circulations

Actuellement, les classes sont desservies par des circulations extérieurs.
Ce point devenant problématique pour une école maternelle, il est demandé que les **coursives soient abritées** des intempéries.

Contraintes/exigences techniques

Après la présentation du cadre législatif, réglementaire et technique dans lequel se situe l'opération, les prescriptions sur les performances sont présentées par thème.

Ces prescriptions portent sur l'ensemble « Bâtiment et extérieurs », les performances spécifiques sont présentées dans le document « Fiches par espace ».

Au-delà de l'obligation de performances, la maîtrise d'ouvrage impose parfois une obligation de résultat. Dans ce cas, elle est présentée également.

Cadre législatif, réglementaire et technique

Les textes législatifs et réglementaires qui régissent la construction des bâtiments en vigueur au moment de la réalisation sont applicables au projet.
La plupart d'entre eux sont insérés dans le **Code de la Construction et de l'Habitation**. Les concepteurs sont réputés en avoir connaissance et seules certaines réglementations propres à notre opération sont rappelées. Au titre de l'article R-123-2 du code de la construction et de l'habitation, l'équipement à réhabiliter constitue un **Établissement Recevant du Public**.

Les règles issues du **Code du Travail** sont également applicables, elles traitent de l'aménagement, de l'hygiène, de l'ambiance des lieux de travail, etc. Elles seront donc prises en compte dans les différentes études.

Les règles techniques applicables aux constructions de bâtiments, contenues dans les Normes, DTU et Avis techniques ainsi que les règles professionnelles du Cahier des Clauses Techniques Générales sont à appliquer.

Les maternelles relèvent du **code de l'action sociale et des familles**.

Sur le plan réglementaire, les maternelles sont également encadrées par :

- Le décret nº 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le Code de la santé publique,
- L'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements d'accueil de la petite enfance.

Réponse aux désordres techniques

En préalable aux attentes de la maîtrise d'ouvrage sur ce projet, il est rappelé que les quelques désordres techniques présentés dans le chapitre « Bâtiment » sont à traiter dans le cadre de cette opération : inconfort thermique des classes du R+1, absence de lumière naturelle dans la salle de restauration, etc.

Il y aura **deux niveaux d'intervention** bien distincts :

- rafraichissement, avec ou sans réaménagement léger, dans les bâtiments A et B,
- réhabilitation globale dans le bâtiment C.

Exigences de qualité architecturale

L'architecture des lieux doit favoriser une **bonne appropriation par les enfants et enseignants**.
Si ces derniers investissent rapidement les lieux alors, le fonctionnement et le confort en découleront.
Le projet porte sur la transformation de l'école élémentaire en école maternelle sans intervention majeure. Toutefois, il ne faut pas négliger le changement d'échelle entre un enfant entre 3 et 5 ans et un enfant entre 6 et 11 ans.

Il s'agit pour cela de veiller aux points suivants :

- créer des volumes à l'échelle de l'enfant,
- favoriser par tout moyen l'affichage d'informations murales dans les classes et la salle de motricité (des revêtements muraux résistants, des surfaces vitrées minimisées, des placards de rangements judicieusement positionnés),
- éviter les perturbations visuelles pour les enfants en classe.

Accessibilité à l'école

Abords

Les accès à l'école ne sont pas à traiter dans le cadre de ce projet puisqu'ils sont existants.
Néanmoins, les abords sont à traiter côté cuisine en envisageant un accès moins difficile.

Circulations horizontales et verticales

De nouvelles circulations verticales sont à prévoir. Ce point relève essentiellement de la réglementation liée à l'accessibilité des personnes handicapées (cf. chapitre ci-dessous).

Signalisation

La lisibilité des espaces dans la nouvelle conception devra être étudiée avec attention. La diversification des lieux et des ambiances favorisant le repérage, un travail est à faire sur l'utilisation des couleurs, de la lumière et des décorations.
Pour la signalétique extérieure, l'entrée de l'école doit être clairement identifiée.

Accessibilité aux personnes handicapées

Le bâtiment devra répondre aux exigences fixées par la réglementation concernant « l'accessibilité universelle » des Établissements recevant du Public. L'échéance pour l'école Jean Jaures est au 1er janvier 2015 et le projet de rénovation va donc anticiper cette échéance.
Il convient donc au concepteur d'intégrer ces exigences en matière d'accès, de circulations intérieures horizontales et verticales, de revêtements des sols, murs et plafonds, de sanitaires, d'éclairage, etc.

Un diagnostic accessibilité a été réalisé sur ce bâtiment. Il sera à prendre en compte.

Ambiance intérieure

Les performances requises pour garantir l'ambiance intérieure souhaitée sont présentées ci-après.
Les exigences d'ambiance spécifique sont traitées dans les fiches par espace.

Performance thermique

Le traitement global de l'enveloppe (menuiseries, couverture) du bâtiment C va participer de l'amélioration du confort thermique.

Les bâtiments A et B ayant bénéficié d'une réhabilitation récente ne verront pas de changement notable sur ce point. Toutefois, une intervention est attendue au niveau des classes situées à l'étage orientées sud-est pour lesquelles des surchauffes ont été constatées.

Performance acoustique

Conformément aux dispositions de l'article R. 111-23-2 du Code de la construction et de l'habitation, les seuils et exigences techniques acoustiques ont été fixés par arrêtés pour les établissements d'enseignements et de santé.
Il s'agit de l'arrêté du 25 avril 2003 « relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ».
Il s'agit donc de répondre aux exigences minimales telles que définies dans cet arrêté.

De plus, il faudra être vigilant pour certains espaces dont la qualité acoustique sera importante : il s'agit du **dortoir** et de la **salle à manger**.

Les enfants doivent prendre leur repas dans des endroits calmes et reposants.

Qualité de l'éclairage

Les demandes concernant l'éclairage naturel et artificiel sont précisées dans les fiches par local. Lorsque la hauteur applicable des lux n'est pas spécifiée, elle sera par défaut au sol.
L'éclairement demandé est égal à l'éclairement moyen initial multiplié par le facteur de dépréciation.
La **salle de restauration** est le lieu qui actuellement présente le plus d'inconfort. Une amélioration de l'apport de lumière naturelle est à réaliser.

Équipement des espaces

L'équipement des espaces à réhabiliter présentera un niveau identique à l'existant.
Il est précisé de façon spécifique dans les fiches par espace.

Alimentations et fluides

Les alimentations en courant fort et faible se feront de préférence sous goulotte apparente permettant à terme de les modifier.

Il n'est pas prévu de fluides spéciaux seul le gaz de ville existant dans la cuisine.

De nombreux locaux devront être reliés aux réseaux téléphoniques et informatiques.
Les concepteurs se reporteront aux fiches par espace pour connaître les espaces équipés en téléphonie et/ou informatique ainsi que le nombre de prises et leur emplacement.

D'ores et déjà, il faut noter que l'ensemble du groupe scolaire sera précâblé (la solution du WIFI permanent n'est pas souhaitée).

Un local technique (ou une armoire) sera prévu pour l'installation du **serveur** de l'école. Il peut s'agir du local technique existant comprenant l'armoire électrique dans le bâtiment C.

Mobilier intégré

La maîtrise d'œuvre assistera la maîtrise d'ouvrage dans le choix du mobilier. Elle devra également fournir les plans d'implantations du mobilier pour validation par la ville de Libourne.

De plus, une partie du mobilier est pris en charge en conception par la maîtrise d'œuvre. Les concepteurs se réfèreront aux fiches par espace et plus spécialement à la rubrique « équipements pris en compte dans les travaux » pour chaque point particulier à leur charge (linéaire de rangement, évier, etc.).

Les aménagements ultérieurs à la charge de la maîtrise d'ouvrage sont précisés également afin de faciliter le travail de conception.
L'ensemble des dispositifs de lutte contre l'incendie (dont extincteurs) est à la charge de la maitrise d'œuvre.

Nota : la Ville de Libourne prend à sa charge la fourniture et pose des jeux extérieurs.

Équipements techniques

La cuisine sera équipée de hotte d'extraction, de paillasse humide inox et autres équipements techniques présentés dans les fiches par espace.

Protection des personnes et des biens

Protection contre les risques incendie

Comme indiqué dans la présentation du site, l'établissement est classé en 4e catégorie, de type R. Le type et la catégorie seront inchangés lors de la réhabilitation.

L'effectif attendu enfants et personnel est inférieur à 300 (cf. chapitre « acteurs »).

Sécurité sanitaire

Il n'a pas été relevé de désordres au niveau sanitaire dans cet établissement, il s'agit donc uniquement de ne pas dégrader l'état actuel.

Le taux de renouvellement d'air dans les espaces enfants doit être au moins de 22 m^3/h par personnes présentes.

Le Règlement Sanitaire Départemental de la Gironde sera aussi et prioritairement pris en compte.

Prévention des accidents corporels

La prévention des accidents corporels est à prendre en compte.
Bien que non réglementaires certaines suggestions sont à prendre en compte pour la sécurité des enfants de moins de 4 ans.

- Seuil d'accessibilité en hauteur : 1,40 m pour les prises électriques et interrupteurs, poignées de portes des sorties de la zone « enfants » et hauteur des garde-corps.
- Température de contact : la température de contact des conduites situées à portée de l'enfant et des corps de chauffe doit être inférieure à 55 °C. La température de l'air issu des convecteurs (si convecteurs) sera inférieure à 40 °C.

Sûreté

Le site est aujourd'hui déjà clôturé avec portail d'entrée.

Au portail, une sonnette avec vidéophone sera prévue avec renvoi dans le bureau de la direction, dans la salle des agents, dans la garderie (cf. fiche espace).
L'ouverture du portail sera actionnable par gâche depuis les espaces cités précédemment.

Quatre autres sonnettes différenciées seront installées pour l'appel des ATSEM, la récréation. l'alarme incendie et le PPMS.

Les espaces à sécuriser seront fermés à clé.
Ils sont précisés dans les fiches espaces.

Le bureau du directeur sera lui sous alarme.

Exigences en terme d'exploitation-maintenance

Le maître d'ouvrage de l'opération est également gestionnaire du futur établissement.

L'effort financier va se porter sur l'investissement initial pour la réalisation de cette construction. Cet investissement ne doit pas être la source à moyen terme de dépenses de maintenance et exploitation importantes. Il est donc demandé à la conception de raisonner en coût global et de prendre en compte les coûts d'exploitation.

Consommations

Afin de diminuer les consommations électriques il est demandé d'installer un éclairage automatique (cellule, radars, autre) dans les circulations, sanitaires, vestiaires (sous réserve de validation par la commission de sécurité incendie).

Nettoyage-gardiennage-sécurité

Le nettoyage sera réalisé par du personnel communal (cf. acteurs).
Les conditions de nettoyage doivent être facilitées et optimisées grâce aux choix de matériau facile d'entretien.

Le personnel d'entretien disposera pour cet équipement du matériel suivant :

- monobrosse,
- balais, serpillières,
- chariots.

Des prises ménages seront installées dans les espaces réhabilités tous les 10 m.

Déchets

Deux locaux déchets sont à prévoir : un local dans l'espace restauration pour les déchets ménagers, un pour l'école pour le tri sélectif (celui existant pourrait être conservé).

Le tri sélectif est à place sur la ville de Libourne : biodechets, emballages recyclables et ordures ménagères résiduelles.

Entretien-maintenance

L'entretien et la maintenance sont réalisés par les services municipaux et des prestataires de services extérieurs pour les contrôles réglementaires.

Tous les équipements techniques seront dans des locaux fermés, facilement accessibles.

Afin de permettre une gestion optimale de l'équipement, deux dossiers seront réalisés par la maîtrise d'œuvre à l'achèvement des travaux :

Un dossier « Mémoire utile de la construction » à remettre à la Ville de Libourne comprenant :

- Identité de l'établissement
- Acteurs de la construction
- Plans d'architecte informatisés
- Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE de la maîtrise d'œuvre)
- Inventaire des installations techniques
- Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (DIUO du CSPS)
- Classement de l'établissement

Un dossier « Mémento Exploitation Maintenance du site » à remettre à la Ville de Libourne comprenant :

- Tableau de bord de l'exploitation-maintenance avec un calendrier préétabli des vérifications, réglages, remplacements

des petits éléments et un plan pluriannuel de gros entretiens et grosses réparations.

- Guide des installations avec schémas simplifiés, mode d'emploi en français, modes opératoires et précautions particulières.
- Liste des marques, fournisseurs et toutes caractéristiques nécessaires pour commander des pièces de rechange (le fournisseur s'engageant à fournir les pièces de rechange pendant un nombre d'années à définir en fonction de l'équipement).

Contraintes/exigences opérationnelles

Délais de l'opération

Les délais envisagés sont les suivants :
Études de conception : 6 mois,
Réalisation des travaux : 6 mois.

Enveloppe financière

Le montant des travaux comprenant le bâti, les VRD, les cours et les équipements est estimé à 850 000 € HT valeur février 2012.

Les travaux de dépose induits par le projet sont compris dans l'enveloppe financière.

Une **option** est demandée : remplacement des sols en carrelage des salles de classes par un revêtement souple.

N.B. : les concepteurs se réfèreront au dossier marchés pour connaître les délais et l'enveloppe financière contractuels.